



Sommaire

Communiqué Testet
Justice de classe
Jamais sans toit
Éducation prioritaire
Écoles du 93

N'autre école n°38



Contact, site internet

- www.cnt-f.org/fte
- fede-educ@cnt-f.org
- 06 26 50 01 36

Préavis de grève

La CNT FTE dépose chaque semaine des préavis de grève pour couvrir les mobilisations des personnels. Ce préavis couvre tous les collègues souhaitant débayer pour protester contre tous les problèmes liés à la dégradation du service public d'éducation tant au niveau local que national, ainsi que pour défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papiers. Il s'agit pour nous de permettre à tous les établissements et collègues le souhaitant de se mettre en grève.

Éducation prioritaire Les réseaux de la colère

Donner plus à ceux et celles qui en ont moins !

L'éducation prioritaire est un dispositif qui, dans les écoles et les collèges, tente de pallier les inégalités socio-culturelles pour contribuer à la réussite scolaire des enfants de milieux populaires.

La nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire (REP, ex ZEP) sera officialisée début 2015. Elle s'inscrit dans le cadre des politiques anti-pauvres menées par le gouvernement. En effet, pour ce dernier, il s'agit de détruire peu à peu l'éducation prioritaire, en commençant d'abord par une réduction du nombre d'établissements et de quartiers « bénéficiant » du dispositif. Les chiffres sont parlants. En 2013, sur le plan national, les établissements classés en ZEP étaient au nombre de 7637. À la rentrée 2015, 1081 établissements seront classés en REP (dont 350 en REP+). La réalité sociale des établissements sortis du dispositif ne s'est pourtant pas miraculeusement transformée !

Dans le Nord Pas-de-Calais, pour des raisons de « redéploiement » (technique consistant à déshabiller Pierre pour habiller Paul), 11 collèges ainsi que les écoles maternelles et élémentaires qui y sont rattachées devraient sortir du dispositif, ce qui va entraîner pour eux une baisse de moyens. Pour les collèges : augmentation du nombre d'élèves par classe et diminution des heures d'accompagnement. Pour les écoles : équipes enseignantes moins stables, fermetures de classes, augmentation du nombre d'élèves par classe et remise en cause de l'accueil des 2 ans en maternelle.

Des opérations « écoles et collèges morts » (menées par les parents d'élèves) et des grèves (de personnels) ont eu lieu ces derniers jours. D'autre part, le 3 décembre 2014, des parents d'élèves mobilisés et plusieurs syndicats de l'Éducation (dont celui de la CNT 59/62) appelaient à un rassemblement devant le rectorat de Lille pour : 1) dénoncer le budget actuel, enveloppe fermée entraînant une politique à moyens constants alors que la situation nécessiterait de mettre le paquet pour les classes populaires – 2) dénoncer l'inégalité de traitement par rapport à d'autres académies – 3) dénoncer l'opacité des critères en matière de création ou de suppression de réseaux – 4) peser sur le ministère dans le but d'obtenir la création dans la région de

réseaux supplémentaires (sans aucun redéploiement). Le rassemblement qui a réuni 400 personnes (dont de nombreux parents accompagnés de leurs enfants) s'est mué très vite en manifestation et s'est déplacé jusqu'à la préfecture du Nord. De nouvelles actions seront organisées prochainement avec comme objectif de maintenir la pression jusqu'au comité ministériel du 17 décembre.

À Paris, contre la « refonte de l'éducation prioritaire », une intersyndicale FO, Sud, CGT et CNT appelait à la grève le 20 novembre. Une grève bien suivie et « un rassemblement d'un millier de parents et d'enseignants » ont obligé le Rectorat à revoir sa copie et à intégrer de nouvelles écoles en Rep. Une nouvelle grève est fixée au 11 décembre, à l'occasion d'un Comité technique Académique.

En Seine-Saint-Denis, ce sont 5 collèges qui doivent sortir de Rep contre 13 qui vont faire leur rentrée. Comme le ministère n'intègre plus systématiquement toutes les écoles du secteur d'un collège en Rep ou Rep+ , la mobilisation est assez forte, notamment à Montreuil, pour obtenir le maintien en réseau et l'intégration de toutes les écoles, sésame nécessaire pour un département où les moyens manquent (lire ci-contre). Écoles désertes, collège bloqué, grèves, parents et enseignants étaient plusieurs centaines à défilé dans les rues de Montreuil mercredi 3 décembre.

Non à la justice de classe

Notre camarade Fouad, condamné en première instance à payer 40.000 euros de dommages et intérêts à la SNCF suite à l'occupation des voies de la gare de Metz lors de la lutte contre le Contrat Première Embauche (CPE) en 2006, était appelé à comparaître en appel le 19 novembre dernier (cel n°145). Une centaine de manifestants se sont rassemblés devant le tribunal, des militants de la CNT bien-sûr mais aussi une forte délégation de Sud-Rail. Les débats, en audience, ont porté sur la recevabilité de l'appel. Seul accusé pour cette occupation qui avait rassemblé 800 personnes, la justice de classe sera-t-elle fidèle à elle-même ? La cour délibère : verdict le 9 janvier 2015.

Dans le Rhône, poursuite des occupations d'école tant qu'il restera des familles à la rue !

Quasiment une semaine après le début des actions initiées par le collectif « Jamais Sans toit » le jeudi 20 novembre, jour du 25ème anniversaire de la convention des droits de l'enfant, les occupations se poursuivent. De nombreuses familles avec enfants toujours à la rue sont hébergées dans des écoles. Ces occupations vont se prolonger dans l'attente d'une réponse positive et rapide de la préfecture. Le Collectif a recensé environ 70 familles et plus de 200 enfants.

Le Collectif devait être reçu à nouveau en préfecture le 27 novembre.

« Quelque soit leur situation administrative, il n'est pas concevable que des familles et des enfants puissent passer l'hiver à la rue.

Nous rappelons que le droit à l'hébergement est un droit inconditionnel pour tout individu. », insistent les militants de « Jamais sans toit ». Ils exigent :

« - Que soient appliqués l'ensemble des droits fondamentaux prévus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France en 1989.

- Que nos élèves et leur famille bénéficient d'un logement décent et durable,

à proximité de leurs lieux de vie sociale.

- Que soit délivré à leurs parents, si nécessaire, un titre de séjour portant la mention « vie privée et familiale » permettant l'exercice d'une activité professionnelle. »

Participent à « Jamais sans toit » : les comités locaux des écoles et collèges Jean Vilar Gargarine, Barbusse à Vaulx-en-Velin, Ampère à Oullins, Michel Servet, Victor Hugo, Painlevé, Doisneau, St Genis-Laval, La Tourette, Jean Monnet, Gilbert Dru et Veyet à Lyon.

C'est l'éducation qui doit être prioritaire pas les zones

Contribution au débat

Les « zones d'éducation prioritaires » sont créées en 1981. C'est une des premières mesures éducatives du gouvernement Mitterrand (ça aurait dû nous alerter !) tout juste élu. Cela consiste au « renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé ». La discrimination positive est une création revendiquée de la gauche : sous couvert de donner plus aux plus démunis, ce qui paraît être le bon sens - on rompt surtout avec le principe d'égalité. En bref, soyons modernes, soyons équitables !

Quelques années plus tard, en 1989 sont créés les projets d'école : « Le projet d'école s'inscrit dans la loi d'orientation de 1989. Il est obligatoire. Il a un rôle moteur dans et autour de l'école. Sa finalité est d'accroître l'efficacité de l'école. Ce projet vise à promouvoir une meilleure réussite scolaire, à prendre en compte l'enfant à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, en coordonnant les interventions des équipes pédagogiques. »

Jusque là, le travail dans les écoles était justifié par l'obligation de moyens mis à disposition des usagers, des élèves et de leurs familles. Comme tout service public. Désormais, sous couvert d' "efficacité" -et de bon sens décidément !- chaque école doit justifier son travail et ses modalités d'action. L' obligation de moyens est renversée par une obligation de résultats.

Trente ans plus tard, nous voyons les dégâts causés par ces deux mesures emblématiques de la gauche :

-la création des ZEP, outre l'effet inégalitaire, a paupérisé l'ensemble des écoles. L' enveloppe budgétaire a été réduite et c'est à l'intérieure de celles-ci que les équipes -souvent aidées des parents- se mobilisent les unes contre les autres pour obtenir le label-sésame.

-L'obligation de résultat intrinsèque à la Loi d'orientation de 1989 s'est étendue à l'ensemble du système éducatif : toute demande de moyens (classe transplantée, bus, classe à pac, partenariat avec une structure extérieure etc...) doit être accompagnée d'un projet... pour mieux nous être refusée car les moyens n'y sont plus !

Enfin, selon une étude de l'Insee portant sur la période 1982-1992, « la mise en place des zones d'éducatives prioritaires n'a eu aucun effet significatif sur la réussite des élèves ». Cette étude relève aussi les effets de contournement des collèges ZEP par les parents qui le peuvent ... Par contre pour briser le principe d'égalité, stigmatiser les établissements, mettre en œuvre l' obligation de résultats et assécher les enveloppes budgétaires, c'est bigrement efficace !

Le principe de « discrimination positive » montre, à travers les ZEP, que cela reste de la discrimination avant tout. Ce ne sont pas les zones qui doivent être prioritaires, c'est l'éducation !



Neuf mesures pour les écoles du 93 Est-ce bien suffisant ?

A la veille d'une grève des personnels de l'éducation premier et second degrés, la troisième grève spécifique à la Seine-St-Denis en une année, avec manifestations à Paris, Najat Vallaud-Belkacem annonçait le 19 novembre « neuf mesures pour les écoles du 93 ». Il était temps ! Après avoir fait appel à Pôle Emploi pour recruter des dizaines de contractuels, la ministre s'est engagée à recruter 500 postes d'ici 2017, avec concours supplémentaires dont un pour les contractuels. Elle veut aussi améliorer la formation et faire entrer 13 collèges supplémentaires dans les Réseaux Éducation Prioritaire. Quand on connaît le quotidien dans les écoles, collèges, lycées du Neuf-trois, on se dit que c'est mieux que rien, mais très largement insuffisant. Les syndicats ont comptabilisé 4100 postes statutaires nécessaires tout de suite rien que pour le primaire.

STE 75

Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique !